



PRÉFET DU LOIRET

Direction départementale
des territoires

Note de présentation relative au projet d'arrêté préfectoral déclarant d'intérêt général et portant prescriptions spécifiques à déclaration les travaux d'entretien de la Saude sur la commune de Lorcy.

Contexte et objectif

Le Syndicat du Fusin a déposé le 8 mars 2017 une déclaration d'intérêt général et un dossier de déclaration loi sur l'eau pour la réalisation de travaux de curage et de restauration hydromorphologique de cours d'eau.

Le projet consiste à :

- extraire des sédiments du cours d'eau « la Saude » sur un linéaire de 1100 m pour un volume de 500 m³
- planter une ripisylve sur 300 m
- implanter des banquettes sur un linéaire de 36 m

L'objectif multiple est de :

- répondre aux désordres observés dans le fonctionnement des drainages
- constituer un lit d'étiage
- créer un ombrage devant favoriser l'auto-épuration du cours d'eau.

Condition de la participation du public

Le projet d'arrêté déclarant d'intérêt général et portant prescriptions spécifiques à déclaration les travaux d'entretien de la Saude sur la commune de Lorcy, accompagné de la présente note est soumis à la participation du public en application de l'article L.120-1 du code de l'environnement pendant une durée minimale de 21 jours.

La synthèse des observations du public ainsi que les motifs des décisions seront rendus publics sur le site internet des services de l'État du Loiret, pendant une durée de trois mois à compter de la publication de l'arrêté préfectoral qui fait l'objet de la présente participation du public.